



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)

Objectifs

Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Programme - Contenu - Modalités d'évaluations

- Valeurs et bonnes pratiques de « l'Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS ».
 - La démarche de prévention et les conditions nécessaires à sa réussite
 - Mise en œuvre d'une démarche participative et intégration de la pluridisciplinarité
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques
 - Aspects réglementaires, les principes généraux de prévention
 - Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
 - Formalisation
 - Proposition d'un plan d'action en lien avec l'EVRP
 - Les mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix
- La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

L'évaluation se fera sur la base d'une évaluation continue **et** d'une restitution individuelle orale, issue des travaux d'intersession. A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences méthodologiques décrites dans le référentiel nécessite des mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expériences collectives.
Exposés didactiques / Mises en situation / Échanges.

Public – Prérequis

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'Évaluation des Risques Professionnels. Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité Sociale.

L'effectif du stage est de
1 stagiaire minimum et
12 maximum.

Durée – Dates

3 jours (21 heures) en présentiel non consécutifs

avec a minima une journée de travail (environ 7h) en inter sessions.

Nous consulter pour les dates de formation

*Nos formations sont conçues et animées par des formateurs certifiés
par le réseau Assurance Maladie risques professionnels / INRS*